

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Visite pastorale pour 1911. — III Avis au clergé : Messe *pro populo*. — IV Société d'une messe. — V Union Saint-Jean. — VI Prières des Quarante-Heures. — VII La station quadragésimale (II). — VIII La mission chrétienne de Cauton. — IX Sœurs de la Providence : Profession religieuse.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 26 mars

*Messes basses partout et messe chantée dans les chapelles
 semi-publiques (1) :*

Messe du IV dim. du Carême, *semi-double* (privilegié contre tout office de 2e cl.) ; 2e or. *A cunctis*, 3e *Omnipotens* ; préf. du Carême.

Messe chantée dans les églises et chapelles publiques (1) :

De l'ANNONCIATION, *double de 1e cl.* ; comme le 25 mars ; mém. du IV dim. ; pendant le *Credo*, tous s'agenouillent au chant du v. *Et incarnatus es... factus est* ; préf. de la Ste Vierge et in *Annuntiatione* ; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de saint Jean Damasiène et du dim.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 2 avril

Tous les titulaires d'église paroissiale, qui tombent, cette année, entre le 2 avril et le 29 avril n'auront leur solennité que le 30 avril.

Comme le dimanche de la Passion est privilégié contre tout office même de 1e cl. (Rubr. génér. du brev., titre x, n. 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre vi ; Décret génér. du 2 déc. 1896, III n. 3754). J. S.

(1) On appelle chapelle *publique* celle qui est ouverte librement au public qui en occupe les bancs ; si l'on y chante *habituellement* la messe, elle sera celle de la solennité ; dans le contraire, elle sera celle du jour. La chapelle *semi-publique* est celle dont les bancs sont destinés aux membres d'une communauté qui admet, par faveur, un petit nombre de personnes du dehors ; on ne chante pas dans ces chapelles semi-publiques les messes des fêtes mises au dimanche, mais toujours la messe du jour. On peut y bénir des cierges, mais le lendemain même (non le dimanche, vu qu'on n'y fait pas de solennité).

VISITE PASTORALE POUR 1911

- MAI. — 13, Samedi, Saint-Laurent.
 14, Dimanche, Cartierville.
 15, Lundi, Saint-Martin.
 16, Mardi, Sainte-Dorothée.
 17, Mercredi, Ile-Bizard.
 18, Jeudi, Sainte-Geneviève.
 19, Vendredi, Sainte-Anne-de-Bellevue.
 21, Dimanche, Pointe-Claire.
 22, Lundi, Dorval.
 23, Mardi, Lachine.
 25, Jeudi, Très-Saint-Sacrement.
 27, Samedi, Sainte-Rose.
 28, Dimanche, Saint-Eustache.
 30, Mardi, Saint-Joseph-du-Lac.
 31, Mercredi, Saint-Benoît.

- JUIN. — 1, Jeudi, Sainte-Scholastique.
 2, Vendredi, Saint-Colomban.
 3, Samedi Saint-Canut.
 5, Lundi, Sainte-Monique.
 6, Mardi, Saint-Augustin.
 11, Dimanche, Saint-Elzéar.
 12, Lundi, Saint-Vincent-de-Paul.
 13, Mardi, Saint-François-de-Sales.
 19, Lundi, Saint-Pierre-aux-Liens.
 20, Mardi, Notre-Dame-de-Grâce.
 21, Mercredi, Notre-Dame-des-Neiges.
 22, Jeudi, Saint-Pascal-Baylon.

Messies
 voudront
 la date du
 s'y trouve
 et qui se
 modifiée et
 On conn
 la croix à c
 Comme
 croix ajouté
 fondre avec
 de l'office) re
 sés, en ces jc
 en vertu de
 même messe
 au 24 février
 un dimanche
 Mais il est t

JUIN. — 26, Lundi, Lachute.
27, Mardi, Saint-Hermas.
28, Mercredi, Saint-André.
29, Jeudi, Saint-Placide.
30, Vendredi, Oka.

AVIS AU CLERGE

Messe pro populo

Messieurs les curés de la province ecclésiastique de Montréal voudront bien ne pas tenir compte de la croix qui accompagne la date du 25 mars dans l'ORDO ; c'est par distraction qu'elle s'y trouve. On remarquera qu'elle contredit la note qui précède et qui se lit dans l'ORDO chaque année (quoiqu'elle ait été modifiée en 1910, à cause de l'occurrence du vendredi saint).

On connaît la raison de cette note ainsi que la présence de la croix à certaines fêtes autrefois d'obligation.

Comme il est dit au début de l'ORDO, à la page 4, cette croix ajoutée à la date de certains jours (qu'il ne faut pas confondre avec celle qui est ajoutée à l'indication de la couleur de l'office) rappelle que les curés (non les évêques) sont dispensés, en ces jours, d'appliquer la messe pour leurs ouailles, mais en vertu de l'indult même doivent cependant prier à cette même messe pour leur peuple. Cette croix se trouve aux 2 et au 24 février (elle affecterait aussi le 19 mars si ce n'était pas un dimanche).

Mais il est trois fêtes qui étaient d'obligation jusqu'en 1892 et

dont le peuple a été dispensé à cette époque, sans que les curés le soient de dire la messe pour les fidèles. Ce sont l'Annonciation, la Fête-Dieu et celle des ss. Pierre et Paul. En ces jours une note indique que les fidèles ne sont plus obligés d'assister à la messe ni de chômer. Mais comme l'indult de 1892 ne va pas plus loin et n'accorde pas, comme l'ancien, la dispense de la messe *pro populo*, il n'y a pas lieu d'ajouter la croix à la date comme aux fêtes de la première liste.

Ainsi messieurs les curés devront, le 25 mars, tenir compte de la note et non de la croix qui aurait dû être omise. Ils devront donc (comme les évêques) appliquer la messe *pro populo* le 25 mars, comme les 15 et 29 juin.

L'abbé JOSEPH SAINT-DENIS.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 9 mars 1911.

M. le chanoine Pierre-Joseph Saucier, ancien curé de Rimouski, décédé le 6 de ce mois, était membre de la *Société d'une Messe*.

Archevêché de Montréal, le 14 mars 1911.

M. le chanoine Charles-Louis-Norbert Gauthier, curé de Saint-Damase, diocèse de Saint-Hyacinthe, décédé le 13 de ce mois, était membre de la *Société d'une Messe*.

M. l'abbé
janvier à
Société d'

M. l'abbé
de Joliette
Messe.

M. l'abbé
ne, était men

M. l'abbé Lé
à Terrebonne,
d'une Messe.

P
JEUDI, 23
SAMEDI, 25
LUNDI, 27

Archevêché de Montréal, le 14 mars 1911.

M. l'abbé Anthime-Jean-Amable Archambault, décédé le 25 janvier à la Retraite Saint-Jean-de-Dieu, était membre de la *Société d'une Messe*.

Archevêché de Montréal, le 15 mars 1911.

M. l'abbé Alphonse Viau, curé de Sainte-Julienne, diocèse de Joliette, décédé hier, était membre de la *Société d'une Messe*.

Archevêché de Montréal, le 17 mars 1911.

M. l'abbé Léonce-François Labrie, décédé hier, à Terrebonne, était membre de la *Société d'une Messe*.

EMILE ROY, chan.,
Chancelier.

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, 17 mars 1911.

M. l'abbé Léonce-François Labrie, décédé le 16 du courant, à Terrebonne, était membre de l'UNION SAINT-JEAN, *Section d'une Messe*.

G. DAUTH, ch.
Secrétaire de l'Union Saint-Jean.

Prières des Quarante-Heures

JEUDI,	23	MARS	— Saint-Elzéar.
SAMEDI,	25	"	— Rosemont.
LUNDI,	27	"	— Pensionnat Sainte-Angèle.

LA STATION QUADRAGESIMALE

II



LA CATHÉDRALE, après le discours, dimanche dernier, de M. l'abbé Groulx sur *Jésus et les enfants*, M. l'abbé Perrier a parlé, ce 2e dimanche du carême, sur *Jésus et les riches*. Car les Saintes Lettres sont pleines d'enseignements pour toutes les classes de la société. Que faut-il penser des "riches" d'après la doctrine de l'Évangile? Saint Paul enseigne à son disciple Timothée (I, VI, 17) qu'il faut "prescrire aux "riches" de n'être point orgueilleux, de ne mettre point leur espoir dans des richesses incertaines, mais de le placer dans le Dieu vivant qui nous donne tout en abondance pour que nous en jouissions". Or saint Paul est, ici comme ailleurs, le digne interprète du Divin Maître. Le Christ ne condamne point les richesses comme telles. C'est l'abus qu'on en peut faire qu'il réprovoque. Sans doute, il a des paroles sévères contre les "riches", mais il s'adresse aux "riches" qui sont devenus égoïstes, durs, fiers, cupides et avarés. Le mauvais riche, que la parabole oppose à Lazare, n'est puni que parce qu'il avait été sans pitié. Il y a ici un double écueil à éviter: condamner toute propriété et réclamer le droit absolu de propriété.

I. — La doctrine de Notre-Seigneur, tient un juste milieu entre la théorie communiste et celle du droit absolu. Voici en quels termes, M. l'abbé Perrier l'expose.

Chez les Juifs, comme chez les Grecs et les Romains, existaient de grandes inégalités sociales. C'est en vain que Moïse avait pris diverses mesures pour empêcher les accaparements définitifs du sol et l'édification de fortunes trop considérables. Il y avait des riches et des pauvres. Jésus aura des paroles sévères à l'adresse des riches. Il flétrira leur dureté de cœur et leur orgueil. *Malheur à vous,*

riches, car
vous aurez
les procl
les condit
des relati
les classes
les pauvre
personne
Toutefo
chesses ren
cœur aux

Le préc
l'Évangile

Les riche
y a de mau
nier, beauco
paroles si ce
session du ro
monde; car, j
et vous m'av
cucilli; j'étais
visité; j'étais

Nulle part
la propriété
versel et oblig
le communism
tolique et de p
de sa vie, mai
sociale tenté a
régime à part
Ce que Jésus
per inutilement
les enfants pau
des riches ne de
de pain? Com
lorsque les pau

riches, car vous avez votre consolation. Malheur à vous, rassasiés, car vous aurez faim. Il se plaît en revanche à exalter les pauvres et à les proclamer bienheureux. Mais jamais il ne cherche à modifier les conditions et les formes existantes de la propriété. Il entretient des relations cordiales avec des hommes qui appartiennent à toutes les classes de la société. Il a des amis parmi les riches comme parmi les pauvres. Il descend à Béthanie chez Lazare, et proclame en la personne de Zachée, le percepteur d'impôt, *un vrai fils d'Abraham.* Toutefois, le Christ insiste pour bien faire comprendre que les richesses rendent le salut difficile. Le riche est exposé à attacher son cœur aux biens terrestres et à oublier celui qui les lui accorde.

Le prédicateur rappelle alors quelques belles scènes de l'Évangile, puis il continue :

Les richesses ne rendent pourtant pas le salut impossible. S'il y a de mauvais riches, il y en a aussi de bons, et, au jugement dernier, beaucoup auront sans doute la joie d'entendre tomber ces paroles si consolatrices : *Venez les bénis de mon Père, prenez possession du royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde; car, j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire; j'étais étranger et vous m'avez recueilli; j'étais nu et vous m'avez vêtu; j'étais malade et vous m'avez visité; j'étais en prison et vous êtes venu vers moi.*

Nulle part dans l'Évangile, nous ne trouvons la condamnation de la propriété individuelle et la préconisation d'un sommunisme universel et obligatoire. " Somme toute — a-t-on pu dire avec raison — le communisme évangélique est un régime spécial de noviciat apostolique et de perfection religieuse, imposé par Jésus aux compagnons de sa vie, mais à eux seuls. Ce n'est pas un essai de révolution sociale tenté au bénéfice des propriétaires palestiniens. C'est un régime à part et tout à fait nouveau dans Israël. "

Ce que Jésus-Christ a voulu, c'est d'empêcher les riches de dissiper inutilement leur avoir, tandis que les pauvres ont faim et que les enfants pauvres végètent sans culture. Comment le superflu des riches ne les dégouterait-il pas, lorsque leurs frères manquent de pain ? Comment trouveraient-ils du plaisir à boire ou à danser, lorsque les pauvres malades, dans l'ardeur de leur fièvre, tendent

nier,
M.
ême,
eines
Que
agile ?
qu'il
ux, de
taines,
out en
nul est,
re. Le
C'est
il a des
sse aux
pides et
Lazare,
a ici un
réclamer

te milieu
Voici en

ristaient de
pris divers
s du sol et
es riches et
des riches
teur à cou,

leurs mains vers une boisson qui les rafraîchisse, et ne trouvent personne qui la leur donne ? Comment se promèneraient-ils dans les rues des grandes villes, lorsqu'ils rencontrent à chaque pas des enfants de l'homme, comme eux faits à l'image de Dieu, et qui croissent dans la plus profonde corruption du corps et de l'âme, victimes des plus honteuses passions ?

II. — Où est donc la vraie doctrine ? Le prédicateur va le demander à l'illustre saint Thomas d'Aquin. Six siècles à l'avance — proclame-t-il — le grand docteur a tracé à l'esprit humain la route qu'il doit suivre à l'heure actuelle pour obéir aux données de la raison illuminée par la foi.

Saint Thomas pose d'abord ce principe que toutes les créatures et par conséquent aussi tous les biens terrestres, ne peuvent par nature appartenir qu'à Dieu seul. Il est le propriétaire et l'exclusif propriétaire de toutes les créatures, et ce droit de Dieu, puisqu'il est uni à l'existence même des créatures est inaliénable, et aucun partage, aucune possession, aucune loi, ne peut restreindre ce droit essentiel de Dieu.

Outre ce droit essentiel et complet de propriété qui ne peut appartenir qu'à Dieu, saint Thomas reconnaît encore un droit d'usufruit, et c'est uniquement par rapport à cet usufruit qu'il concède aux hommes un droit sur les biens terrestres.

Aussi bien nous nous hâtons de retenir ces vérités acquises. Le droit véritable et complet n'appartient qu'à Dieu. Le droit de l'homme est restreint à l'usufruit. L'homme est obligé pour jouir de cet usufruit de reconnaître l'ordre établi par Dieu.

Mais on le conçoit facilement, cette doctrine du droit de propriété n'est possible que là où se trouve une foi vivante en Dieu, puisque cette doctrine prend en Dieu sa racine et son fondement. Les faux amis du peuple qui spéculent sur la misère et surtout sur la bêtise humaine le savent bien. Séparés de Dieu, ils font de la jouissance de la vie et des joies sensuelles le but de leur existence, et c'est ainsi que se creusent entre les riches et les pauvres un abîme que le monde chrétien n'avait pas connu.

Le droit de propriété des hommes est essentiellement le droit dévolu par Dieu aux hommes d'user des biens de la terre selon

l'ordre
sent tir
cette vo
bien les
commun
terre et
partagés,
sur une
fruits qu
Dans ce
distingue
en second
Pour ce
que affir
être recon
administra
Mais s'ag
comme le l
selon qu'ils
des aux ric

III. — L
tienne, l'oi
morales qu
de propriét
l'idée d'un
richesse dé
quis que soi
ser, parler
seule satisfa
d'Hulst, im
servent de c
le prédicate
des devoirs d
Lorsqu'un d
appellent un e

l'ordre qu'il a prescrit, dans le dessein que tous les hommes pussent tirer des biens de la terre ce qui est nécessaire à la vie. Mais cette volonté de Dieu peut être accomplie de deux manières. Ou bien les hommes peuvent exercer en commun, comme le veut le communisme, leur droit d'usufruit, pour administrer les biens de la terre et en partager les fruits, ou bien ils peuvent posséder ces biens partagés, en sorte que chaque homme possède un droit de propriété sur une partie déterminée de ces biens, avec le droit d'user des fruits qu'il en tire.

Dans ce droit d'usufruit qui appartient à l'homme, saint Thomas distingue deux moments, d'abord le droit d'entretien et de gestion, en second lieu le droit de jouissance.

Pour ce qui est de la gestion et de l'entretien, le docteur angélique affirme que le droit de propriété sur les biens de la terre doit être reconnu aux individus. C'est le seul moyen d'obtenir une bonne administration, d'assurer l'ordre et la paix parmi les hommes.

Mais s'agit-il du droit de jouir, l'homme doit considérer ces fruits comme le bien de tous et se tenir prêt à faire participer les autres selon qu'ils en ont besoin. C'est pourquoi l'apôtre dit : *Recommandez aux riches de donner volontiers et généreusement.*

III. — De ces principes élevés de la saine philosophie chrétienne, l'orateur sacré va tirer, en terminant, les conclusions morales qui s'imposent. Selon Lefplay, explique-t-il, la notion de propriété s'est tellement faussée qu'elle n'implique plus que l'idée d'une jouissance personnelle. On oublie trop que la richesse détermine une fonction sociale. Si légitimement acquis que soient leurs biens, les "riches" ne doivent pas penser, parler et agir comme si ces biens étaient destinés à leur seule satisfaction. "La fonction de propriétaire, a dit Mgr d'Hulst, impose certains devoirs — des devoirs austères qui servent de correctif aux privilèges sociaux." Et ces devoirs, le prédicateur établit que ce sont ou des devoirs de justice ou des devoirs de charité.

Lorsqu'un de nos semblables se trouve dans ce que les théologiens appellent un cas *d'extrême nécessité*, il y a pour le riche obligation

stricte, rigoureuse et grave de justice de lui venir en aide. Verser le superflu dans le sein des pauvres, dit Léon XIII, n'est pas un devoir strict de justice, sauf le cas *d'extrême nécessité*. — " Non, non, ô riches de ce monde, s'écrie Bossuet, ce n'est pas pour vous seuls que Dieu fait lever le soleil ni qu'il arrose la terre; les pauvres y ont leur part aussi bien que vous. J'avoue que Dieu ne leur a donné aucun fonds ou propriété, mais il leur a assigné leur subsistance sur les biens que vous possédez... La nature, ou, pour parler plus chrétiennement, le père commun de tous les hommes, a donné, dès le commencement un droit égal à tous ses enfants, à toutes choses dont ils ont besoin pour la conservation de leur vie. Et ce droit si naturel que les hommes ont de prendre dans la masse commune tout ce qui leur est nécessaire, gardez-vous bien de croire que les pauvres l'ont perdu. "

La charité n'est pas la seule à réclamer des riches des secours en faveur du pauvre. L'équité naturelle demande que l'on voie dans les ouvriers autre chose " que des machines à calcul raisonnant pour tout le monde, que des moteurs mettant en mouvement les rouages de l'usine, que des choses plus intelligentes et plus grandes poussant des plus petites à produire des choses nouvelles ". — Les riches ont encore d'autres devoirs demandés par les convenances sociales. Ils doivent donner le bon exemple, soutenir la religion et l'Eglise. Ils doivent s'appliquer à faire pénétrer dans les masses des idées de sagesse, de modération et de conservation. Ils doivent s'efforcer également d'accroître le bien-être matériel de ceux au milieu desquels ils vivent.

Voilà, en quelques lignes, et extrait de l'Evangile et de saint Thomas, le très beau code moral que tous les chrétiens, possesseurs de richesses, devraient connaître et pratiquer. Mais ces devoirs de justice et ces devoirs de charité qu'impose la richesse, les connaît-on assez ?

A NOTRE-DAME, le Rév. Père Hervelin a posé et discuté l'éternel et toujours troublant problème du bonheur. C'est encore au fond, mais vue sous un angle spécial, la question reli-

gieuse
qu'on
que ne
Pour
cord:
Mais le
dire de
plus de
prédica
liste de
l'une e
cours.

Le bu
dès ici-t
dans l'o
La santi
point pa
seuls bie
Mais,
vie, com
Pour qu
peinent e
biens, le l
et trop ir

O mon à
toi qui ch
sages que
bles les hor
d'un coup
l'infini de l
et plus hau
soir de leur
joies de l'an

gieuse de l'infini qui nous tourmente. D'ailleurs, pour peu qu'on réfléchisse, il faut toujours en venir là. Qu'est-ce donc que nous voulons dans la vie, et qu'est-ce que nous cherchons ? Pour répondre à cette double question, tout le monde est d'accord : nous voulons tous et nous cherchons tous le bonheur. Mais le bonheur où est-il, et d'abord qu'est-ce que c'est ? Au dire de Cicéron, Varron avait compté dans les bons auteurs plus de 120 définitions du bonheur... Toutes ces théories, le prédicateur les ramène à deux, à savoir la conception matérialiste du bonheur et la conception chrétienne. L'exposé de l'une et de l'autre constitueront les deux parties de son discours.

Le but de la vie, enseigne le matérialisme, c'est de posséder dès ici-bas le plus de biens possible, et dans l'ordre sensible et dans l'ordre intellectuel... et d'en jouir le plus qu'on peut. La santé, la richesse, le pouvoir, la science, la gloire, pour ne point parler des joies plus grossières, voilà les vrais biens, les seuls biens, qu'on peut palper et qu'il faut désirer...

Mais, se demande justement le prédicateur, ces biens de la vie, combien peu nombreux sont ceux qui y peuvent atteindre ? Pour quelques-uns qui en jouissent peut-être, combien qui peinent et qui souffrent ! Et même, donnent-ils vraiment, ces biens, le bonheur ? Ce bonheur n'est-il pas par trop éphémère et trop incomplet ?

O mon âme — s'écrie-t-elle — il n'y a point là de quoi te contenter, toi qui cherche le parfait, toi qui veux l'éternel. Combien plus sages que ceux qui perdent leur vie à courir après ces joies misérables les hommes aux longs regards, à l'âme ardente, qui les épuisent d'un coup par l'imagination, et qui, les trouvant trop petites pour l'infini de leurs désirs, tournent leur activité vers un but meilleur et plus haut. Heureux ceux qui, comme le père Gratry, font, un soir de leur adolescence, le rêve d'une vie glorieuse et pleine des joies de l'amour humain, mais qui y renoncent aussitôt, voyant que

tout s'écoule d'une fuite si rapide, pour s'attacher à ce qui ne passe pas, à la justice, à la bonté, à Dieu...

Le prédicateur en arrive ainsi tout naturellement à la deuxième partie de son discours, où il expose la conception chrétienne du bonheur. D'abord, affirme-t-il, c'est tout le monde qu'elle appelle à être heureux. Elle n'exclut personne. *Venez tous à moi*, a dit Jésus. *Bienheureux les pauvres! Bienheureux ceux qui pleurent.* Non seulement les pauvres ne sont pas exclus du bonheur chrétien, mais l'Évangile proclame qu'ils entreront les premiers au royaume des cieux, et qu'ils s'y assoieront aux premières places. Le bonheur, la thèse chrétienne enseigne qu'il est pour chacun dans son âme. Pour l'atteindre, il suffit de le vouloir. Car être heureux c'est être vertueux, et la vertu dépend de notre volonté, de notre volonté et de la grâce de Dieu, laquelle ne nous est jamais refusée.

Le bonheur chrétien est donc accessible à tous. Mais, objecte-t-on, ceux qui sont en dehors de l'Église, qui n'ont pas la foi, qui ne furent jamais baptisés et qui meurent tout jeunes incapables de religion naturelle? Dieu veut le salut de tous, répond le prédicateur, n'ayez crainte. "Si tous sont tenus d'entrer dans l'Église dès qu'ils la connaissent, ceux qui par ignorance non coupable sont demeurés en dehors d'elle ne seront point condamnés. La bonté de Dieu est à l'issue de tous les chemins où l'on marche avec la bonne foi pour guide..."

On prétend encore que ce bonheur chrétien est chimérique, qu'il recule la félicité par delà la mort tout simplement parce qu'il est impuissant à rendre l'homme heureux? Il s'agit d'endormir la misère humaine bien plus que d'améliorer sa position et c'est pour cela que le christianisme chante la "vieille chanson" dont on a tant parlé. Eh! bien non, répond l'orateur sacré. Non, il n'en va

pas air
que l'ho
car jama
souffran
aussi que
l'homme
fiés et da
l'infini p
forts géné
ne se dési
du moins.
s'améliorer
existence.
espérer ici-
l'assure. (C
"Vous ser
aurait pu lu
un!" — M
de l'existen
très simple,
Le prédica
gile de la tra
le symbole d
chrétienne.

Comme aux
âmes un rayon é
d'illumination e
présence et de sa
nétré sa présence
miner et les réci
"Oh! qui'l fait l
dans leur illusion
que, dans cette

pas ainsi. Sans doute, la religion chrétienne enseigne que l'homme ne sera jamais parfaitement heureux en ce monde, car jamais il ne s'affranchira complètement du travail, de la souffrance, de la maladie et de la mort, mais elle enseigne aussi que si les joies d'ici-bas ne sont pas exemptes de peines, l'homme trouve dans ses peines mêmes, dans ses désirs mortifiés et dans ses sacrifices acceptés une joie qui s'agrandit à l'infini par l'espérance du bonheur éternel promis à ses efforts généreux. D'autre part, quoiqu'on en dise, le chrétien ne se désintéresse point de la vie présente. Il ne le doit pas du moins. C'est dans l'exercice des vertus chrétiennes que s'améliorent le plus efficacement les conditions de l'humaine existence. Et la plus grande somme du bonheur qu'on puisse espérer ici-bas, c'est l'observation de la morale chrétienne qui l'assure. Certain libre-penseur disait à une bonne soeur : " Vous serez bien attrapée, s'il n'y a pas de ciel ! " — Elle aurait pu lui répondre : " Et vous bien davantage, s'il y en a un ! " — Mais elle lui dit mieux encore : " Je ne puis douter de l'existence du ciel, car déjà je le sens en moi. " Mot très simple, mais qui est plein de sens.

Le prédicateur rappelle alors l'évangile du jour, l'évangile de la transfiguration, il y cherche, et il y trouve, l'image et le symbole du bonheur que comporte et peut donner la vie chrétienne.

Comme aux apôtres, dit-il, Jésus laisse quelquefois entrevoir aux âmes un rayon de sa gloire. Dans un moment béni, dans une heure d'illumination et d'extase, elles ont eu le sentiment ineffable de sa présence et de son amour. Elles l'ont vu, pour ainsi dire, elles ont pénétré sa présence, où mieux elles l'ont senti entrer en elles, les illuminer et les réchauffer à l'infini. Et ravies, elles se sont écriées : " Oh ! qu'il fait bon de servir le Seigneur et d'être tout à lui ". Et dans leur illusion naïve, elles ont crû que déjà l'union était faite, et que, dans cette vie obscure et tourmentée, elles pourraient porter

jusqu'à la mort leur paradis en elles, ayant toujours dans les yeux un reflet de la gloire d'en haut et en elles-mêmes la certitude douce que Jésus est là et que son amour les porte. Mais la nuée se forme, comme ces brouillards qui montent des vallées vers le soleil levant. La nuée enveloppe la face resplendissante de Jésus. La nuée recouvre son vêtement de gloire. La foi qui illuminait la vie jusqu'en ses profondeurs n'est bientôt plus qu'une faible lumière qui clignote dans le brouillard. Et l'âme reste seule en face d'elle-même, inquiète et misérable, effrayée de toutes ces puissances mauvaises qu'elle sent rôder dans les ténèbres, et elle tremble, et elle s'effare et elle est remplie d'une immense et vague terreur. Les apôtres, quand la nuée les recouvrit, furent saisis d'une grande crainte; de même, tous ceux vers qui la nuit du doute déferle, noyant les clartés de la foi et donnant aux réalités surnaturelles l'apparence d'inexpliquables fantômes...

Dans la nuée une voix parle: *Celui-ci est mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances!* Et cette voix qu'entendirent les apôtres, nous l'entendons aussi. L'Évangile, l'histoire et l'Église, la vie des saints, tout nous atteste, tout nous crie que Jésus est Dieu. Et de temps à autre, par un miracle éclatant, la puissance divine entr'ouvre la nuée comme un éclair, portant témoignage à la vérité de nos saintes croyances.

Qu'importe donc, que le plus souvent, comme les apôtres, nous ne voyions que Jésus obscur, Jésus souffrant, Jésus qui mendie notre amour et nos soins dans les pauvres et les malheureux, Jésus qui enveloppe sa gloire et se laisse insulter, trahir et crucifier! C'est ainsi qu'il en doit être en cette vie, qui n'est que la préparation laborieuse à la vie éternelle. Mais nous ne devons point nous troubler pour cela, puisque nous avons entendu le suprême témoignage du Père et les cris d'amour des saints qui le sentaient présent en eux. Nous savons qu'il est Dieu, celui que nous servons. Et c'est sans désespoir que dans l'obscurité nous attendons la manifestation glorieuse où éclatera sa puissance et sa beauté divines. Car, dès cette vie, nous sommes heureux dans la certitude de notre foi et l'infinité de nos espérances. Et nous faisons nôtre cette parole d'une grande âme chrétienne: " Soyons contents, en tout temps, en tout lieu, car tout nous vient de l'éternel amour ".



pire paï
que que
sont allé
jour des
qui s'op
et la l
sa jurid
chinois.
seignants,
canadienn
Montéal—
chinoises.
Monseigne
dans 199 é
1910 dans
mille comm
tout, on a b
adultes, 2,0:
Ce sont là
e'est un hon
diennes font
Mgr Mére
est amené à
voici ce qu'il
La sanctifica
de notre minis
ne nous a poin
ment extérieur

LA MISSION CHRETIENNE DE CANTON



UNE lettre de Mgr Mérel, le zélé vicaire apostolique de Canton (Chine), nous apporte des détails bien intéressants sur cette chrétienté florissante du vaste empire païen, qui nous est devenue plus chère, semble-t-il, depuis que quelques-unes de nos Soeurs Canadiennes d'Outremont sont allées y planter leurs tentes. Cette lettre est datée du jour des Rois — 6 janvier 1910, et elle nous raconte le travail qui s'opère à Canton pour la conversion des infidèles et la persévérance des fidèles. Mgr Mérel a sous sa juridiction 67 missionnaires français et 21 prêtres chinois. Il a 5 frères (petits Frères de Marie) enseignants, 8 religieuses de Saint-Paul de Chartres, 9 canadiennes (Missionnaire de l'Immaculée Conception de Montréal—Outremont), 25 religieuses chinoises et 412 vierges chinoises. Dans son vicariat apostolique ou sa préfecture, Monseigneur compte 60,966 catholiques, dont 2,672 garçons dans 199 écoles et 1070 filles dans 94 écoles. On a compté en 1910 dans les églises et chapelles 129 mille confessions et 149 mille communions. Enfin, chiffres intéressants par dessus tout, on a baptisé dans la préfecture de Canton en 1910 1,405 adultes, 2,032 enfants de chrétiens et 3,770 enfants d'infidèles. Ce sont là vraiment des chiffres qui ont leur éloquence. Et c'est un honneur pour nous de savoir que nos religieuses canadiennes font leur part dans cette belle oeuvre.

Mgr Mérel, dans son édifiante lettre pastorale du 6 janvier est amené à parler de l'oeuvre de nos Soeurs de Montréal et voici ce qu'il écrit :

La sanctification de nos chrétiens, qui est d'abord la raison même de notre ministère et qui va de pair avec l'évangélisation des païens, ne nous a point fait perdre de vue les oeuvres que j'appellerais purement extérieures, et sans lesquelles tomberait tout le prestige de nos

travaux et par là même celui de notre sainte religion. Je veux parler des écoles, des hôpitaux, des ouvroirs, de la presse et de toute institution humanitaire ou civilisatrice propre à rehausser l'idée de fraternité chrétienne ou tout au moins de concorde sociale. — Nous avons déjà le collège du Sacré-Coeur où afflue l'élite de la jeunesse bourgeoise de Canton. Nous avons encore ouvert pour les filles un pensionnat où l'on enseigne le français, l'anglais, la musique, les sciences, les mathématiques, les arts libéraux et même les arts d'agrément: c'est le pensionnat du Saint-Esprit, à la tête duquel sont placées nos chères religieuses de Montréal. Cette maison a conquis l'estime des grandes familles païennes de la cité, et nous avons tout lieu d'espérer que d'année en année le nombre des élèves ira s'augmentant. Il semble que la tenue de ce pensionnat devrait suffire à fournir à nos Dames de Montréal une tâche quotidienne assez ardue; mais leur zèle ne connaît pas d'entraves. Outre leurs heures de classe et d'exercices spirituels, elles savent encore trouver du temps pour l'instruction religieuse des orphelines, le soin des enfants moribonds et des vieillards, etc.

SOEURS DE LA PROVIDENCE

Profession religieuse

Le mardi 14 mars, M. l'abbé Anatole Martin, aumônier de l'Asile de la Providence, a présidé une cérémonie de profession religieuse à la Providence Maison-Mère.

Ont émis les vœux perpétuels. —

Sœurs Eva Milard, dite Sœur Eli d'Horeb; Emma Bertrand, dite Sœur Anne de Jérusalem; Elodie Boissonnault, dite Sœur Jean de Bethsaïde.

L'officiant a aussi fait l'allocution de circonstance. La messe fut célébrée par M. l'abbé J.-A. Milard, curé de Suffolk.